

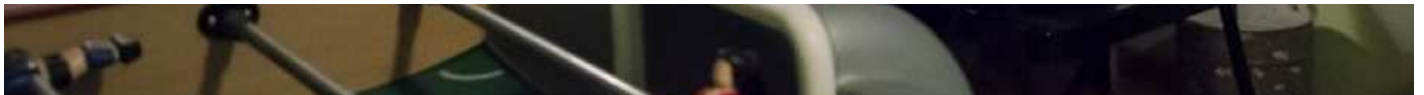
PAR BASTIEN SCORDIA

9 décembre 2020, 16:05, mis à jour le 9 décembre 2020, 16:22

Télétravail dans la fonction publique : ce que prévoit le gouvernement pour le début de l'année

Quand cela est possible, télétravailler 5 jours sur 5 restera la règle dans la fonction publique jusqu'en janvier. Pour autant, il n'y aura pas de retour à la normale directement après la large phase de déconfinement fixée à partir du 20 janvier. Un "scénario transitoire" est ainsi prévu par le gouvernement pour le premier trimestre 2021, avec une cible de 3 jours en télétravail et 2 jours en présentiel par semaine.





À déconfinement progressif, reprise progressive du travail en présentiel dans la fonction publique. La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, vient en effet de préciser le dispositif envisagé en matière de télétravail dans le secteur public après les fêtes de fin d'année. Sous réserve que la situation sanitaire permette de l'appliquer au moment des deux étapes du déconfinement, fixées par l'exécutif le 15 décembre puis le 20 janvier.

D'ici là, *"le télétravail reste la règle"*, a expliqué la ministre, jeudi 3 décembre, lors d'une réunion avec les représentants du personnel, selon un compte rendu de cet échange diffusé par la CGT. Elle a notamment jugé *"indispensable"* de *"maintenir"* les dispositions de la circulaire du 29 octobre dernier invitant à placer les agents publics en télétravail 5 jours sur 5 lorsque leurs missions le permettent.

"Le télétravail doit rester massif, il est important que nous ne baissions pas la garde", a développé Amélie de Montchalin en soulignant que l'objectif gouvernemental de 50 % des agents de l'État en télétravail n'était pas encore atteint. Ils ne sont que 41 % environ dans ce cas aujourd'hui. Outre des problèmes de matériel, la non-atteinte de cet objectif résulte aussi, selon le gouvernement, de réticences de certains chefs de service à mettre en place le télétravail et, plus largement, d'un *"problème de culture managériale"* [[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)].

Période transitoire après le 20 janvier

À partir de début janvier néanmoins, les agents totalement en télétravail pourront, à leur

demande, revenir un jour par semaine sur site. Un moyen de répondre aux risques psychosociaux liés au télétravail, explique le gouvernement.

Pour autant, le retour à la normale n'est pas envisagé directement après la large phase de déconfinement prévue à partir du 20 janvier. Le gouvernement prévoit ainsi un "scénario transitoire" au premier trimestre 2021 avec une cible de 3 jours en télétravail et 2 jours en présentiel par semaine. Et ce toujours pour les agents dont les missions sont télétravaillables.

Encore faut-il préparer les modalités de ce télétravail "durable" et toujours contraint. "Nous comprenons bien qu'il faille renforcer et densifier les formations pour l'ensemble des agents et des managers en incluant bien la formation aux outils collaboratifs et en dédiant du temps à ces formations, a expliqué Amélie de Montchalin. Ceci pour permettre à tous ceux placés dans une situation de télétravail d'avoir des organisations du travail à la fois souples, à l'écoute des agents et de trouver un équilibre qui soit vivable."

Révision du décret de 2016 sur le télétravail

La réunion avec les syndicats, le 3 décembre, fut aussi l'occasion pour la ministre d'évoquer la négociation qu'elle souhaite voir engagée sur le télétravail début 2021. Réclamée par les représentants du personnel, cette concertation devrait aboutir à la révision du décret de 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Le gouvernement s'est fixé pour objectif, a expliqué la ministre, de réfléchir "à la manière dont ce décret nouvellement négocié dictera les règles en cas de situation potentiellement exceptionnelle et, en situation dite normale, pour que l'on puisse s'organiser mieux". Et ce tant

du point de vue du management des agents que des équipements, a-t-elle précisé.

Ladite négociation devrait toutefois être précédée d'un *"accord de méthode"* pour *"poser un cadre et les points à négocier"*, a indiqué Amélie de Montchalin, confiante dans l'idée d'aboutir à un accord majoritaire sur le télétravail.